



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 septembre 2023 à 20h30 à la salle du conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

**Sont présents :**

Mme Nancy St-Pierre	MAIRESSE
M. Michel Bélanger	Siège #1
M. Jérémy Huckle	Siège #2
M. Charles Montamat	Siège #3
Mme Manon Guérette	Siège #5
M. Renaud Ouellet	Siège #6

**Est absent :**

M. Francis Boucher	Siège #4
--------------------	----------

Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Nancy St-Pierre, mairesse, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h35.

Aucune personne assiste à la séance.

16-09-2023

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Mme Nancy St-Pierre, mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR M. JÉRÉMY HUCKLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**D'ACCEPTER** l'ordre du jour tel que lu.

17-09-2023

**3. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des états financiers 2022 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.EN.C.R.L. et s'en déclarent satisfaits.

**POINTS SAILLANTS :**

<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	
Revenus de fonctionnement	908 878 \$
Charges	1 068 042 \$
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>(159 164) \$</b>
Amortissement des immobilisations	233 763 \$
Remboursement de la dette à long terme	(9 811) \$
<b>Affectations :</b>	
<b>Activités d'investissement</b>	<b>(16 725) \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement</b>	
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>	<b>7 086 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<b>75 923 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ M. RENAUD OUELLET  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**QUE** les états financiers 2022 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska soient approuvés tels que présentés.

18-09-2023

**4. OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026**

**ATTENDU** qu'une seule soumission a été reçue lors de l'ouverture des soumissions le 30 août 2023;

**ATTENDU** que la soumission reçue de C.G. Thériault inc. était conforme selon l'appel d'offre;

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR M. CHARLES MONTAMAT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**D'OCTROYER** le contrat de déneigement pour les chemins d'hiver, les trottoirs et le nettoyage des rues pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à C.G. Thériault pour la somme de 457 253.28 \$ taxes incluses;

**QUE** Mme Nancy St-Pierre, mairesse et Mme Cynthia Bernier, directrice générale soient mandatées à signer l'entente avec le contracteur.

19-09-2023

**5. DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET – ACCÉLÉRATION - PROJET RÉFECTION DU RANG 5 EST ET RANG 5 OUEST**

Titre du projet : Réfection du rang 5 est et rang 5 ouest

Numéro de la résolution : 19-09-2023

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska choisie d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition M. Renaud Ouellet appuyée par M. Jérémy Huckle il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Cynthia Bernier, directrice général et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

20-09-2023

**6. RÉOLUTION POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Les conseillers ont reçu au préalable les recommandations pour l'achat d'un tracteur, d'une remorque ainsi qu'un souffleur pour la municipalité.

**ATTENDU** que ces équipements seront utilisés de façon optimale par nos employés;

**ATTENDU** que plusieurs demandes de soumissions ont été demandées en fonction des besoins de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JÉRÉMY HUCKLE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**D'ACCEPTER** les soumissions d'achat pour les équipements suivants :

- Tracteur chez New Holand : ±49 521 \$ avant taxes
- Remorque chez Remorque de l'Isle : ±11 872.45 \$ avant taxes
- Souffleur chez SAM : ±5 990 \$ avant taxes

**QUE** Mme Cynthia Bernier, directrice générale soit autorisée à signer les contrats d'achat de ces équipements.

**21-09-2023**

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Manon Guérette de procéder à la levée de la séance ordinaire à 21h35.

Je, Nancy St-Pierre atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Nancy Saint-Pierre

Mairesse

---

Cynthia Bernier

Directrice générale et greffière-trésorière